



Action Citoyenne pour l'Intérêt Général
17 rue du Tusson Lavenay 72310 Loir en Vallée - appelcitoyenarjowiggins@gmail.com



Le livre, le papier et la communication
filpac cgt

Le Mans, lundi 1^{er} mars 2021

A

Monsieur le Préfet de la Sarthe
Madame la Présidente du Conseil Régional Pays de la Loire
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Sarthe
Mesdames et messieurs les députés et Sénateurs

Lettre ouverte aux pouvoirs publics :

Mais où sont passés les engagements du PDG de Papers Mills Industrie ?

Mesdames et messieurs,

C'est avec une extrême gravité que nos organisations respectives vous adressent cette lettre ouverte. Gravité face à ce qui s'apparente à un gâchis pour notre territoire, pour l'industrie papetière Sarthoise, pour le signal désastreux envoyé à la population sur l'immobilisme des pouvoirs publics et des élus politiques à veiller à ce que les promesses d'un industriel soient respectées.

Gravité face à des promesses non tenues de n'écarter aucun projet sérieux pour développer une filière de papiers recyclés dans le cadre d'une économie circulaire vertueuse. Doit-on vous rappeler que dans un communiqué de presse en date du 28 mai 2020 la Préfecture de la Sarthe et le Conseil Régional s'engageait à co-financer une étude visant à examiner la faisabilité d'un redémarrage d'une production de papiers recyclés sur le site industriel situé à Bessé sur Braye ?

Aujourd'hui le temps presse ! En effet, Mr Petit, PDG de Papers Mills Industrie, ne respecte pas les engagements qu'il avait pris devant le tribunal de commerce de Nanterre. Ce dernier lui a permis d'acheter l'entreprise, ex Arjowiggins de Bessé sur Braye, pour la modique somme de 75 000 euros !

Où est le business plan concernant le développement du papier « Chanvre », de la transformation de textiles invendus en pâte à papiers, de la production de papiers sécurité, ou de papier minéral ? Où en est-on de ces belles promesses et des emplois devant les accompagner ? N'ont-elles été que des chimères dans le but d'acheter ce site à moindre coût pour effectuer une opération financière ?

Ces questions méritent d'être posées tant l'opacité est de mise sur l'état d'avancement de ces « projets ». Pire, alors Mr Petit indiquait ne pas fermer la porte à la production de papier recyclé si une étude de faisabilité en démontrait la pertinence, avec un engagement verbal sur le non-démontage des machines, le seul élément fiable c'est le démontage dès le mois de mars de la « cogénération » par l'entreprise Dalkia, synonyme d'arrêt définitif de toute perspective de production papetière. C'est inacceptable !

Pour l'UD CGT, le syndicat CGT Le Bourray et l'Association Citoyenne pour l'Intérêt Général il est encore temps de reprendre ce dossier en main car des éléments nouveaux apportent du crédit à notre projet.

Elément nouveau avec le rapport de la mission parlementaire sur la filière du recyclage du papier remis le 27 janvier 2021 à la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.

Ce rapport met en avant la nécessité d'augmenter le recyclage en France des déchets de produits constitués de fibres de celluloses en mettant en avant les raisons économiques, sociales et environnementales. Il pointe du doigt la nécessité de les valoriser sur le sol national, plutôt que de les exporter ou de les éliminer (mise en décharge, incinération).

Ces préconisations, dans le droit fil de la démarche éco responsable, mettent l'accent sur la nécessité de prendre en compte le véritable impact de la « dématérialisation » qui a un coût environnemental élevé ! Le papier recyclé est un des moyens de réduire cet impact négatif, qu'a relevé l'étude parlementaire. En France, le taux de collecte du papier à recycler est à un très haut niveau (en 2019 – 80%) il doit atteindre 100 % en 2025. Mais les stocks de vieux papiers vont augmenter inexorablement, si on n'offre pas de débouchés en France grâce aux papeteries !

L'autre élément nouveau en lien avec le précédent, ce sont les projets de la Papeterie du Bourray avec des investissements prévus et le rachat d'une machine à papier couché pour, à terme produire de la pâte à papiers recyclés avec un investissement de 10 à 12 millions d'euros minimum, dont une subvention de 800 000 € de l'État au titre du plan France Relance.

Ces éléments confirment la pertinence de nos propositions et doivent inciter la puissance publique à ne rien négliger pour ne pas sacrifier une filière et un territoire. A partir de ces éléments, nous vous alertons solennellement, pour d'une part afficher publiquement le respect de votre engagement sur le financement d'une étude de faisabilité.

Nous vous demandons d'autre part de prendre contact le plus rapidement possible avec Mr Petit pour le convaincre, voire contraindre, de stopper le démontage des installations afin de laisser toutes les chances à un véritable projet porteur d'avenir qui pourrait se développer en complémentarité avec les évolutions et investissements prévus au Bourray.

Quand l'intérêt général est menacé, il appartient à la puissance publique de prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires pour donner toutes ses chances à un projet d'avenir, tel que celui porté par l'association citoyenne.

Dans une période marquée par un discrédit et une rupture majeure entre les citoyens et le fait politique, agir publiquement et concrètement pour changer la vie des gens, serait contribuer à ce que le mot politique, au sens de la vie de la cité, retrouve ses lettres de noblesses.

Dans l'attente de vous lire et d'une éventuelle rencontre, recevez mesdames et messieurs, nos sentiments respectueux.

Le secrétaire général de l'UD

Didier Jousse



La Présidente de l'association
Citoyenne pour l'Intérêt Général

Nadia Mattia



Le secrétaire général
du syndicat CGT Le Bourray

Cyril Montarou



Le secrétaire général de la
Filpac CGT

Patrick Bauret

